

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que des éléments apparus postérieurement au visa de la note d'information relative à l'introduction en bourse de la société GSI Maroc ne permettent plus à ladite note d'information de donner une vision correcte et suffisante de la situation de la société concernée. Aussi, ladite note d'information ne permettant plus de donner aux investisseurs sollicités les éléments nécessaires d'appréciation dans la perspective de l'opération proposée, le CDVM a retiré en date du 20 novembre 2007, le visa n°VI/EM/037/2007 octroyé précédemment à la note d'information. En conséquence, la souscription aux titres GSI Maroc en vue de son introduction en bourse, prévue du 21 au 23 novembre 2007, n'aura pas lieu.

Par ailleurs, le CDVM rappelle que le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs. La véracité des informations contenues dans la note fait l'objet d'attestations délivrées par l'émetteur et les différents professionnels qui l'ont accompagné, après avoir mis en œuvre les diligences nécessaires.

CP/EM/045/2007

**Contact CDVM:**

Tél: 037 68 89 24

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières